

Challenges solidaires de Colleo : La rencontre gagnante du caritatif et de la RSE* !

Comment fédérer les salariés d'une entreprise au profit d'une cause caritative ? Mobiliser les sympathisants d'une association au travers d'un défi ludique /sportif ? Colleo propose une réponse simple et efficace.

• Les challenges caritatifs : un contexte très favorable

Des salariés en quête de sens au travail

Selon une étude menée en 2017 par Deloitte et Viadeo sur un échantillon de 2000 personnes ⁽¹⁾

- **1 salarié sur 2** choisit son métier pour répondre à une quête de sens.
- **8 salariés sur 10** estiment que performance et sens au travail sont directement liés.
- **8,7/10** est le niveau d'importance accordé par les salariés au sens au travail.

Des entreprises qui souhaitent atteindre leurs objectifs de RSE*

- L'engagement associatif permet **d'incarner les valeurs chères à l'entreprise et rend visible sa politique de RSE.**
- En matière de communication, cet engagement associatif construit une **image positive** de l'entreprise.
- Pour **93 % des cadres-dirigeants**, les valeurs d'une entreprise contribuent en premier lieu à l'engagement des salariés.
- **88 % des entreprises** considèrent les associations comme des partenaires légitimes pour fédérer et mobiliser les salariés de l'entreprise autour d'un projet partagé.

• La cagnotte utile Colleo, le partenaire légitime

Depuis 2013, la cagnotte utile Colleo a su se faire une belle place dans le secteur très concurrentiel des cagnottes en ligne et du financement participatif avec (chiffres 2017) :

- Plus de **1 414 000 € collectés**
- Près de 4000 cagnottes actives
- Plus de 33500 participants

La particularité de cette cagnotte 100% nantaise ? Sa dimension solidaire !

Colleo est en effet une des seules cagnottes en ligne enregistrée en tant qu'**acteur de l'ESS** (Economie Sociale et solidaire). De nombreux porteurs de projets à vocation

sociale, solidaire, écologique ou éthique (+ 30 % en 2017) font désormais confiance à la cagnotte Colleo pour collecter des dons et financements.

Fiabilité reconnue en matière de financement participatif, expérience et valeurs communes... Autant d'atouts qui font de Colleo le partenaire idéal pour lancer son challenge solidaire !

- **Les Challenges Solidaires de Colleo : l'efficacité en toute simplicité !**

Le principe est simple :

- **Une collecte chapeau** initiée par l'association qui bénéficiera de la collecte de fonds, aussi simple que de créer une cagnotte cadeau d'anniversaire !
- **Des équipes** constituées par l'entreprise : par établissement, par service, par zone géographique. Il n'y a pas de limite !
- **Une dynamique** : En équipe (avec un capitaine qui va motiver ses troupes pour collecter le maximum de fonds), ou en solo, chacun rejoint le challenge et y crée sa propre collecte. Il n'y a plus qu'à diffuser un maximum dans son propre réseau !
- **Un podium** pour motiver les salariés à se dépasser. Chacun peut suivre en ligne sa progression.
- **Des fonds pour la bonne cause** : tous les dons vont à l'association qui pourra ainsi financer un projet d'envergure

Des exemples :

- (1) [« Olympiades du cœur 2017 » par KSB S.A.S pour « Les Puits du Désert ».](#)
- (2) [« Challenge solidaire des 20 km de Paris – 15 octobre 2018 »](#)

Les autres + :

- Du « **sur mesure** » pour un challenge à ses couleurs
- Une cagnotte **100% française**, indépendante des banques et autres investisseurs financiers ;
- **Un taux de commission faible** : 2% du montant versé et une contribution forfaitaire de 0,50 euros par participation sont retenus au moment du reversement de la collecte à l'organisateur ;
- **Confidentialité** et non exploitation garanties des données personnelles à des fins marketing ou publicitaires ;
- Déduction fiscale de 66% des dons pour les associations reconnues d'utilité publique (Colleo s'occupe d'envoyer les **certificats de déduction**).

- **En savoir plus ?**

Eric Rayer – eric.rayer@colleo.fr - 06 71 95 92 86

Carole Forestier – carole@colleo.fr - 06 03 89 65 08

[Colleo](#)

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Le blog](#)

⁽¹⁾ <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/presse/2017/etude-sens-au-travail.html>